

Association **Perspectives**
Centre de Montagne de Germ
65 240 Germ-Louron
Tél. : 05 62 39 23 03
www.lilygerm.com
contact@lilygerm.com

Bulletin de don

NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES en faveur des particuliers et des entreprises mécènes.

Actualisation : avril 2013

La loi relative au mécénat et aux fondations, applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2003, a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 1^{er} Août 2003 et prévoit également une meilleure incitation en faveur du mécénat.

Ainsi, les dons consentis par des entreprises ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60 % de leur montant dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaire pour les entreprises.

Les dons consentis par des particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % du revenu.

En cas de dépassement au cours d'une année de cette limite, l'excédent de réduction d'impôt est reporté successivement sur les cinq années suivantes (particuliers et entreprises).

A titre d'exemple, en tant que particulier si vous donnez : 100 euros, vous pouvez déduire de vos impôts 66 euros, 1 000 euros, vous pouvez déduire de vos impôts 660 euros, 10 000 euros, vous pouvez déduire de vos impôts 6 600 euros...

Je donne à l'association Perspectives un montant de.....€
pour accompagner le fonctionnement de son projet culturel et artistique.

Nom et adresse du Mécène :
.....
.....
.....

Téléphone : / E-mail :

Fait à,
le

Signature :

Remarques, propositions :

.....
.....
.....
.....

Pour chaque don versé, l'association Perspectives délivrera un reçu fiscal (Cerfa), à joindre à votre la déclaration d'impôts annuelle, ouvrant droit à l'exonération fiscale.

Les chèques, à l'ordre de l'association Perspectives, sont à envoyer à :

Association Perspectives, Centre de Montagne de Germ, 65 240 Germ-Louron